



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200608-2020_117-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2020
Affichage : 17/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 08 juin 2020
Délibération N° 2020/117
Travaux divers de rénovation des locaux des écoles de la
Ville : coût de l'opération et plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les différents travaux énumérés ci-dessous sont justifiés par les constats de vétusté ou de dégradations opérés par les services techniques de la Ville et les demandes formulées par le personnel enseignant, ainsi que les parents d'élèves.

Travaux de remplacement des sanitaires :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Sœur Alphonse** : remplacement sanitaires / cour de récréation. **Coût : 5269 euros HT**
- **Ecole Mezzavia Maternelle** : **Coût : 1.492 euros HT**

Travaux de peinture :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Jardin de l'Empereur** : peintures sanitaires. **Coût : 1.949 euros HT**
- **Ecole Jardin de l'Empereur** : peintures couloir. **Coût : 1.307 euros HT**
- **Ecole Parc Berthault** : peinture cantine et dortoir. **Coût : 7.032 euros HT**
- **Ecole St Jean** : peinture relais des assistantes maternelles. **Coût : 1.571 euros HT**

Travaux de remplacement de sol :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Jardin de l'Empereur** : revêtement de sol souple /atrium. **Coût : 30.380 euros HT**
- **Ecole du Loretto** : revêtement de sol dans la cour d'école. **Coût : 5.758 euros HT**
- **Ecole St Jean** : revêtement sol souple / relais des ATSEM. **Coût : 5.216 euros HT**

Travaux de reprise d'ouvrants :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Mezzavia Maternelle** : fenêtre bureaux Direction et Secrétariat. **Coût : 3.250 euros HT**

Travaux de sécurisation :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Andria Fazi** : remplacement des volets roulants sur modules algeco. Pose de volets roulants métalliques en lieu et place des volets roulants PVC. **Coût : 5.840 euros HT**

Travaux d'amélioration énergétique :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole du Loretto** : pose de stores intérieurs. **Coût : 16.218 euros HT**

Travaux d'installation d'alarmes PPMS :

Sont prévues les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole du Loretto primaire et maternelle** : **Coût : 4.721 euros HT**
- **Ecole Résidence des Iles primaire** : **4.489 euros HT**
- **Ecole Résidence des Iles maternelles** : **3.083 euros HT**

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- 50% Collectivité de Corse, dotation écoles
- 50% Ville d'Ajaccio

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation ECOLE :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	48 787.50€	50%
Ville d'Ajaccio	48 787.50€	50%
TOTAL OPERATION	97 575€	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux divers de réhabilitation des locaux des écoles de la Ville précitées pour un montant de 97 575€ HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation ECOLE selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	48 787.50€	50%
Ville d'Ajaccio	48 787.50€	50%
TOTAL OPERATION	97 575€	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

les travaux divers de réhabilitation des locaux des écoles de la Ville précitées pour un montant de 97 575€ HT;

AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation ECOLE selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	48 787.50€	50%
Ville d'Ajaccio	48 787.50€	50%
TOTAL OPERATION	97 575€	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

